AR PREFECTURE
005-200034502-20190626-201926060074-DE
Reçu le 27/06/2019

Délibération n° 20192606-0074

REPUBLI NCAISE

MAIRIE DE SAINT-BONNET-EN-CHAMPSAUR
(Hautes-Alpes)

« Nihil nisi a numine »

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 juin 2019

L'an deux mille dix-neuf le vingt-six du mois de juin à 20 heures 30 le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur, étant assemblé en session ordinaire à la Salle de la Mairie de Saint-Bonnet-en-Champsaur, lieu habituel de ses séances, après convocation légale, datée du 20 juin 2019 sous la Présidence de M. Laurent DAUMARK.

Etaient présents : 12
Mme Béatrice ALLOSIA, M. Roland BERNARD, Mme Marie-Andrée FESTA, M. Jean-Yves GARNIER, M. Dominique GOURY, Mme Nathalie LAJKO, Mme Florence MILLON, M. Pierre-Yves MOTTE, Mme Emmanuelle PELLEGRIN, Mme Marion PELLEGRIN, M. Carmine ROGAZZO.

Etaient absents : 7
M. Benoît GOSSELIN, M. Philippe GONDRE, M. Paul DAVIN, Mme Emilie DROUHOT, Mme Marie-Anne MANAUD, Mme Martine MARC, M. Christian PARPILLON.

Etaient absents et représentés : 6
Mme Marie-Anne MANAUD ayant donnée pouvoir à M. Laurent DAUMARK, Mme Martine MARC ayant donné pouvoir à M. Carmine ROGAZZO, M. Paul DAVIN ayant donné pouvoir à Mme Emmanuelle PELLEGRIN, Mme Emilie DROUHOT ayant donné pouvoir à Mme Florence MILLION, M. Benoît GOSSELIN ayant donné pouvoir à M. Jean-Yves GARNIER, M. Christian PARPILLON ayant donné pouvoir à M. Pierre-Yves MOTTE.

A été nommée Secrétaire de Séance : Mme Emmanuelle PELLEGRIN

DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET PRINCIPAL

Monsieur Le Maire :

Rappelle que des modifications peuvent être apportées au budget par l'organe délibérant jusqu'au terme de l'exercice auquel elles s'appliquent,

Considérant la nécessité de procéder à des ajustements du budget principal (M14) de la commune sur l'exercice 2019,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 1612-11,
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 3 avril 2019 portant vote du budget primitif afférent à l'exercice 2019,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

A la majorité, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- **Autoriser** la décision modificative suivante :

Chapitre	Article	Opération	Section	Libellé	Dépenses	Recettes
23	2315	1301	Invest.	Voirie communale	+40.000€	
20	202	20102	Invest.	Modification du PLU	+13.000€	
21	2182	11	Invest.	Matériels divers	+10.000€	
23	2315	201705	Invest.	Aire de Camping-car	+1.700€	
21	21318	201706	Invest.	Etude Garage technique	+57.000€	
20	2031	201803	Invest.	Etude stade de football	-13.000€	
23	2315	1204	Invest.	Acquisitions foncières	-108.700€	

Membres en exercice :	**19**	**Pour :**	**15**
Membres présents :	**12**	**Abstention :**	**3**
Membres représentés :	**6**	**Contre :**	**0**

Transmis en Préfecture le : 27 JUIN 2019
Affiché ou publié le : 27 JUIN 2019

Ainsi fait et délibéré le 26 juin 2019

Pour copie conforme

Le Maire,
Laurent DAUMARK